



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### MODIFICATION N°5

Par arrêté n°DUH 22.242 en date du 1<sup>er</sup> juin 2022, le Président de la Métropole Rouen Normandie a engagé l'évolution de son Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLU) par le biais d'une procédure de modification.

#### **Objet de l'enquête publique :**

Ce projet de modification est soumis à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.153-41 du code de l'urbanisme.

En effet, le projet de modification n°5 porte sur des évolutions d'échelle métropolitaine et locale :

- Les évolutions métropolitaines qui concernent l'ensemble des 71 communes ont notamment pour objet de corriger des erreurs matérielles, permettre l'évolution des constructions existantes à la date d'approbation du PLU et d'ajuster des dispositions réglementaires relatives aux formes urbaines, aux clôtures et au stationnement.
- Les évolutions locales concernent 33 communes et ont principalement pour objet d'ajouter/supprimer des emplacements réservés, d'ajouter des protections du patrimoine bâti et naturel, et de modifier des orientations d'aménagement et de programmation.

Ce projet de modification n°5 concerne donc l'ensemble du territoire, et particulièrement 33 communes impactées par des modifications locales.

#### **Durée de l'enquête publique :**

L'enquête publique se déroulera du lundi 10 octobre 2022 à 9h00 au jeudi 10 novembre 2022 à 17h00, soit 32 jours consécutifs.

#### **Autorité responsable du projet de modification :**

La personne responsable du projet est la Métropole Rouen Normandie, établissement public de coopération intercommunale compétent dans les domaines concernés par la présente enquête. Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante :

Métropole Rouen Normandie  
Le 108  
108, allée François Mitterrand  
CS 50589 – 76006 ROUEN CEDEX

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de la Direction de la Planification Urbaine, à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail : [plu@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:plu@metropole-rouen-normandie.fr).

#### **Contenu du dossier d'enquête :**

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend notamment :

- Les pièces administratives contenant :
  - L'arrêté du Président n°DUH 22.242 en date du 1<sup>er</sup> juin 2022 prescrivant la modification n°5 ;
  - L'arrêté du Président n°DUH 22.347 en date du 16 août 2022 relatif à l'ouverture et à l'organisation de l'enquête publique de la modification n°5 ;
  - La copie des annonces légales.
- Les avis législatifs et réglementaires, comprenant notamment la décision de l'autorité environnementale rendue le 23 juin 2022 (n°2022-4455), l'avis des personnes publiques associées et des maires, lesquels seront joints au dossier d'enquête publique dès réception ;
- La notice de présentation du projet de modification n°5 ;
- Les pièces du PLU modifiées d'échelle métropolitaine ;
- Les pièces du PLU modifiées d'échelle locale ;
- La note générale d'organisation de l'enquête publique.

#### **Commission d'enquête :**

Afin de conduire l'enquête publique portant sur la modification n°5 du PLU, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen, par décision n°E22000047/76 en date du 7 juin 2022, a désigné :

- En tant que présidente de la Commission d'enquête, Madame Catherine LEMOINE (inspectrice de l'éducation nationale retraitée) ;
- En tant que membre titulaire de la Commission, Madame Annie TURMEL (professeure d'anglais retraitée) ;
- En tant que membre titulaire de la Commission Monsieur Patrick WALCZAK (agent de maîtrise retraité et conseiller municipal à Lillebonne).

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée sur le site du registre numérique « <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif5> » et sous forme papier (dossiers et registres) afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête publique sous ces deux formats.

#### **Consultation du dossier :**

La Commission d'enquête conduira l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le dossier de modification. Celui-ci sera consultable :

- En version numérique :
  - Sur le site internet du registre numérique « <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif5> », accessible 7j/ 7 et 24h/24, pendant toute la durée de l'enquête.
  - Sur une borne informatique mise à disposition en accès libre au siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels.
- En version papier : un dossier complet sera disponible dans 12 lieux d'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture habituels : au siège de l'enquête (le 108), et dans les mairies de Bois-Guillaume, Canteleu, Duclair, La Bouille, Le Mesnil-Esnard, Le Petit-Quevilly, Le Trait, Rouen, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Saint-Etienne-du-Rouvray.

#### **Recueil des observations et propositions du public :**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie numérique :
  - Sur le site internet du registre numérique « <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif5> », accessible 7j/ 7 et 24h/24, pendant toute la durée de l'enquête ;
  - Par courrier électronique, à l'adresse de messagerie suivante : « [mrn-plu-modif5@mail.registre-numerique.fr](mailto:mrn-plu-modif5@mail.registre-numerique.fr) » ;

- Par voie manuscrite :
  - Sur un registre papier mis à la disposition du public dans les 12 lieux d'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux ;
  - Par courrier adressé par voie postale à la Présidente de la Commission d'enquête, au siège de l'enquête publique :

**Madame la Présidente de la Commission d'enquête**  
**Projet de modification n°5 du PLU**  
**Métropole Rouen Normandie**  
**Direction de la Planification Urbaine**  
**Le 108**  
**108, allée François Mitterrand**  
**CS 50589 - 76006 ROUEN CEDEX**

- Lors des permanences de la Commission d'enquête organisées en présentiel dans les différents lieux d'enquête, ou en visioconférence, aux horaires indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur le registre en format papier et par courrier postal, seront versées régulièrement et seront consultables sur le site du registre numérique mentionné précédemment. Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que celles reçues par la Commission d'enquête lors de ses permanences, seront également consultables au format papier au siège de l'enquête.

Pour être prises en compte, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 10 octobre 2022 à 9h00 au jeudi 10 novembre 2022 à 17h00, dernier délai – jour et heure de clôture de l'enquête.

**Permanences de la Commission d'enquête :**

Un ou plusieurs membres de la Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences précisées ci-après. Il est rappelé que l'accès aux permanences en présentiel sera subordonné au respect des consignes sanitaires en vigueur.

Sites	Lieux d'enquête	Jours et horaires des permanences
Bois-Guillaume	Mairie - 31 Place de la Libération, 76230 Bois-Guillaume	- Samedi 15 octobre 2022, 9h - 12h. - Lundi 24 octobre 2022, 14h - 17h. - Mardi 8 novembre 2022, 14h30 - 17h30.
Canteleu	Mairie - 13 Place Jean Jaurès, 76380 Canteleu	- Lundi 10 octobre 2022, 14h - 17h. - Mardi 8 novembre 2022, 9h - 12h.
Duclair	Mairie - Place du Général de Gaulle, 76840 Duclair	- Mardi 11 octobre 2022, 14h - 17h. - Jeudi 20 octobre 2022, 9h30 - 12h30. - Mercredi 9 novembre 2022, 9h - 12h.
La Bouille	Mairie - 1 Rue de la République, 76530 La Bouille	- Lundi 17 octobre 2022, 15h - 18h. - Jeudi 3 novembre 2022, 15h - 18h.
Le Mesnil-Esnard	Mairie - Place du Général de Gaulle, 76240 Le Mesnil-Esnard	- Mardi 11 octobre 2022, 9h - 12h. - Jeudi 27 octobre 2022, 14h - 17h. - Mercredi 9 novembre, 13h30 - 16h30.
Le Petit-Quevilly	Mairie - Place Henri Barbusse, 76140 Le Petit-Quevilly	- Mardi 18 octobre 2022, 9h30 - 12h30. - Jeudi 3 novembre 2022, 16h - 19h.
Le Trait	Mairie - Place du 11 novembre, 76580 Le Trait	- Mardi 18 octobre 2022, 9h - 12h. - Mercredi 9 novembre 2022, 14h - 17h.
Métropole Rouen Normandie	Le 108 - 108 Allée François Mitterrand, 76006 Rouen	- Lundi 10 octobre 2022, 9h - 12h. - Jeudi 10 novembre 2022, 14h - 17h.
Rouen	Hôtel de Ville - 2 Place du Général de Gaulle, 76000 Rouen	- Jeudi 20 octobre 2022, 14h - 17h. - Samedi 5 novembre 2022, 9h - 12h.
Saint-Aubin-Epinay	Mairie - 3875 Route de Lyons-la-Forêt, 76160 Saint-Aubin-Epinay	- Mardi 18 octobre 2022, 16h - 19h. - Lundi 7 novembre 2022, 14h - 17h.
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Mairie - Rue de Pattensen, 76 410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf	- Vendredi 14 octobre 2022, 14h30 - 17h30. - Lundi 24 octobre 2022, 9h - 12h. - Vendredi 4 novembre 2022, 13h30 - 16h30.
Saint-Etienne-du-Rouvray	Mairie - Place de la Libération, 76806 St-Etienne-du-Rouvray	- Lundi 10 octobre 2022, 14h30 - 17h30. - Samedi 5 novembre 2022, 9h - 12h.

Conformément aux modalités précisées dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, la Commission d'enquête assurera également des permanences dématérialisées aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-dessous.

La participation à ces permanences sera possible uniquement après avoir pris rendez-vous sur le site du registre numérique, mentionné précédemment.

Dates des permanences dématérialisées	Horaires
Samedi 15 octobre 2022	9h – 12h
Mardi 18 octobre 2022	16h – 19h
Samedi 5 novembre 2022	9h – 12h
Lundi 7 novembre 2022	16h – 19h

**Clôture de l'enquête :**

La Commission d'enquête transmettra l'ensemble du dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au Président de la Métropole dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique. Il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen.

Le Président de la Métropole adressera une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'enquête aux Maires des 12 communes lieux d'enquête, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la Métropole (<https://www.metropole-rouen-normandie.fr>) et au siège de la Métropole, 108 allée François Mitterrand à Rouen, pendant ce même délai.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°5 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport de la Commission d'enquête seront soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

La délibération qui approuvera la modification du Plan local d'urbanisme métropolitain sera affichée pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie, ainsi que dans les mairies des communes concernées. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le PLU modifié sera rendu exécutoire dès la réalisation de ces formalités de publicité.